

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !

Chers Sarmates

En prenant la plume, j'ai l'étrange impression d'écrire un message identique à celui du mois de janvier dernier, lié à une actualité semblable.

Nous avons tous été atterrés et attristés par les conséquences des atroces et déplorables attentats de ce mois de novembre.

En frappant lâchement dans les bistros, les cafés restaurants, les salles de spectacles et tous ces lieux de rencontre et d'échanges vivants, les terroristes de Daech ont voulu frapper le cœur et l'art de vivre libre à la Française.

Dans l'immédiat, nous pensons tous aux victimes décédées ou blessées, ainsi qu'à leurs familles.

Nous sommes touchés par la proximité de ces attentats, lequel d'entre nous n'a pas eu l'occasion d'aller passer une soirée à Paris ?

Ce qui s'est passé le soir du vendredi 13 novembre n'est pas une déclaration de guerre, mais bien la continuité d'un processus de destruction de ce qui fait le cœur de notre civilisation à la française, son identité et ses croyances collectives, les valeurs que sont la liberté, l'égalité et la fraternité et le savoir-vivre collectif.

Nous devons être fiers d'appartenir et de vivre dans ce pays, dans notre pays et nous montrer solidaires. Il faut aimer la nation française et le faire savoir comme cela a été le cas le 27 novembre en mettant le drapeau de la France aux fenêtres, en mémoire aux victimes.

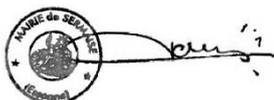
Nous devons exprimer, à cette occasion, notre détermination et notre force pour témoigner que les valeurs de notre civilisation sont incontournables et toujours vivantes, car elles sont l'essence et l'esprit de notre pays.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite avec mon Conseil municipal de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le samedi 23 janvier pour les vœux du Conseil municipal.

Vive la République et vive la France !

Pascal JAVOURET

Votre Maire.



DATES À RETENIR

11 DECEMBRE 2015
MARCHÉ DE NOËL DES ÉCOLES
Organisé par Ensemble Petits et Grands
Renseignements : ☎ 06 87 50 54 22

6-13 DECEMBRE 2015
ELECTIONS RÉGIONALES
Organisées par la municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

16 JANVIER 2016
GALETTE DU FOOT
Organisée par le Football Club de Sermaise à Roinville
Renseignements : ☎ 06 83 32 01 82

17 JANVIER 2016
GALETTE DES ANCIENS
Organisée par le Comité des Fêtes
Renseignements : ☎ 07 64 08 61 35

23 JANVIER 2016
VŒUX DU MAIRE à 11h00 à la grange

14 FEVRIER 2016
TOURNOI DE BELOTE
Organisé par le Comité des Fêtes
Renseignements : ☎ 07 64 08 61 35

12 MARS 2016
LOTO
Organisé par le Comité des Fêtes
Renseignements : ☎ 07 64 08 61 35

19 MARS 2016
CARNAVAL DES ENFANTS
Organisé par Ensemble Petits et Grands
Renseignements : 06 87 50 54 22

19 MARS 2016
COMMÉMORATION FIN GUERRE D'ALGERIE
Organisée par la municipalité.
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2015

CLASSE DE NEIGE 2016

La classe de neige se déroulera du 22 Janvier au 30 Janvier 2016 à Crest-Voland (Savoie). Elle concernera 27 élèves de la classe de CM1/CM2 et sera encadrée par 4 personnes, dont une infirmière. Le montant de la participation financière demandée aux parents en 2016, sera au minimum de 186,34 € et au maximum de 345,00 €, en fonction du quotient familial. Le budget global de la classe de neige est d'environ 21 000 €.



Quotient familial mensuel	Participation des parents
de 0 à 154 €	186,34 €
de 155 à 365 €	238,20 €
de 366 à 587 €	293,42 €
de 588 à 699 €	327,85 €
supérieur à 700 €	345,00 €



- Une indemnité de 110 € sera allouée à l'institutrice et au personnel communal accompagnant la classe de neige.
- Un poste d'infirmière sera créé pour la durée de la classe de neige.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE VEILLE & D'INTERVENTION FONCIERE SAFER

Le Conseil municipal a adopté une convention avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), afin que la veille foncière sur notre territoire puisse perdurer, en vue de protéger et valoriser les espaces naturels et ruraux du territoire.



ADOPTION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE



Le diagnostic de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de notre commune (réalisé en avril 2015) a montré que ceux-ci n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur en 2014. Les travaux de mise en conformité avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1er janvier 2015, ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Agenda d'Accessibilité Programmée ou Ad'AP doit être déposé pour étaler les

travaux en toute sécurité juridique. Aussi, la commune de SERMAISE a-t-elle élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour tous les ERP/IOP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. Cet agenda sera déposé en préfecture dès que possible, celle-ci ayant été informée d'un léger retard.

L'Ad 'AP correspond à un engagement à procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

INTEGRATION AU SERVICE COMMUN URBANISME DE LA CCDH

Dans le cadre de la loi Duflot, dite « ALUR » les communes de moins de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisation d'urbanisme, dès lors qu'elles font partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant 10 000 habitants ou plus. Ces dispositions sont entrées en vigueur au 1er Juillet 2015.

Le Conseil municipal a donc décidé d'adhérer au service commun d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols mise en place par la CCDH.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 septembre 2015, le coût du service par autorisation d'urbanisme sera :

Permis de construire (PC)	160 €	Permis d'aménager (PA)	193 €
Déclaration préalable (DP)	113 €	Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB)	129 €

La Communauté de communes se réserve la possibilité de revoir les tarifs de ce service commun chaque année.



MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS



- Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe titulaire à temps complet à compter du 1er décembre 2015
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe titulaire à temps complet

RETROCESSION DE TERRAINS ET DE VOIRIES

Quatre lots du lotissement de la Grande Fosse sis à Blancheface appartenant à Monsieur Guy LEFEBVRE ont été vendus. Lors de l'élaboration de la note de présentation du volet paysager, il avait été défini lors du détachement du premier lot et de la déclaration préalable, que le pétitionnaire, en l'occurrence Monsieur Guy LEFEBVRE, céderait gracieusement à la Commune de SERMAISE la parcelle cadastrée SECTION C 1447 d'une superficie de 157 m² où se situe une mare à la sortie de Blancheface en allant vers le Mesnil.

Il avait été décidé également que le pétitionnaire devait conformément aux articles L 332.6 et R 332.15 du code de l'urbanisme, céder gratuitement à la Commune, les parties de terrain nécessaires à l'aménagement de la Grande Rue, cadastrées section ZB 166 d'une superficie de 35 m².

Le Conseil Municipal avait accepté les cessions gratuites aux conditions susvisées.

Cependant il convenait de rétrocéder également la parcelle ZB 168 d'une superficie de 136 m² le long de la grande rue et qui dessert le lotissement.

D'autre part, l'ASL du Clos de la Loge a demandé à la Commune dans un courrier du 20 février 2014 la rétrocession complète de la voirie cadastrée ZB 165 d'une surface de 252 m², après accord de Monsieur LEFEBVRE Guy.

Pour la parcelle ZB 168

Accepte la cession gratuite de la parcelle ZB 168

Accepte de prendre en charge les frais relatifs à cette opération,

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents et accomplir toutes les formalités nécessaires

Pour la PARCELLE ZB 165

A la majorité refuse la rétrocession



LES BREVES D'ACTUALITÉ



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) 2015 - 2016



Le CME est une assemblée constituée d'enfants élus par les élèves de CM1 et CM2 et les enfants du même âge non scolarisés à Sermaise. Le CME est un lieu de propositions et de dialogues entre enfants, mais aussi entre enfants et adultes. Il permet aux enfants de mieux comprendre la démocratie et de la vivre concrètement, en présentant et en mettant en place des projets. Les conseillers enfants élus l'année précédente peuvent assister aux séances du CME notamment pour le suivi des actions qu'ils ont engagées.

6 élèves de CM1 et CM2 ont été élus par leurs camarades le 20 novembre dernier :

Élus 2015 - 2016	Classe de CM1/CM2	CELLA Thomas COMITI Antoine FLORENTIN Clément	CITRONNELLE Melissa GORCE Charlyne POCHE Charlotte
	6ème	DURAND Maël	MARQUES Alexis



Ils seront officiellement nommés au sein du Conseil par Monsieur le Maire et Jacqueline Besse, la coordinatrice du CME lors de la première réunion, le 8 décembre 2015.

Il sera défini lors de cette réunion les orientations qui seront prises pour les projets dans trois axes :

- Culture - Sport & loisirs
- Solidarité & handicap
- Environnement & développement durable

Un adulte référent sera désigné pour accompagner les enfants.

ASSOCIATION "AIDE A DOMICILE DES TROIS VALLEES"



Nous vous rappelons que vous pouvez contacter cette association aux coordonnées ci-dessous, pour toutes les prestations d'aide à la personne, pour les soins infirmiers, pour le portage de repas, ménage, etc...



De nombreux administrés de notre commune sont déjà suivis et aidés par cette association. Nous avons de très bons retours concernant leurs prestations.

Service d'Aide à Domicile des 3 vallées
Mairie de Saint Cheron – 91530 – Saint Chéron
Tel : 01.69.14.13.21 - Sad3val@gmail.com

ATTENTION RAPPEL : PIETONS & CYCLISTES POUR VOTRE SECURITE

En cette période hivernale, nous vous rappelons les consignes de vigilance et de sécurité.

Automobilistes :

Respectez les limitations de vitesse, les interdictions de stationner ...etc.
Pensez aux piétons qui vont vers la gare, sur la Départementale et sur tous nos axes communaux.



Piétons :

Pensez à avoir un équipement réfléchissant (brassard amovible clignotant, gilet ...) c'est un gage de sécurité la nuit.

La volonté de l'équipe municipale est forte pour améliorer la sécurité de nos piétons, cela passe dans un premier temps par un aménagement entre la gare et Bellanger. Dans un second temps, une liaison douce entre le Pont de bois et le bourg complétera cet aménagement.



LA SECURITE ROUTIERE EST L'AFFAIRE DE CHACUN.

MUTUELLE : MA COMMUNE MA SANTE

Vous êtes un particulier

Aujourd'hui, il existe différents types de contrat santé :

- Les contrats santé collectifs mis en place dans les entreprises offrant des prestations avec un tarif négocié et ne s'adressant qu'aux salariés,
- Les contrats santé individuels, dont les tarifs dépendent du niveau de garantie choisi et de l'âge de chaque membre du foyer.

L'offre « Ma Commune Ma Santé » permet aujourd'hui de bénéficier du même mode de fonctionnement que les contrats collectifs d'entreprise en mutualisant le risque, permettant ainsi de réaliser des économies ou d'accéder aux soins pour certains.

L'offre : Ma Commune Ma Santé est un contrat de santé mutualisé disponible sur l'ensemble du territoire.

C'est une offre simple :

Trois formules: économie, sécurité, confort

Une tarification par tranche d'âge quel que soit le nombre d'habitants de la commune

Une économie pouvant aller jusqu'à 60% en fonction de votre âge

Des tarifs fixes pour 2015 et 2016 (hors évolution de la réglementation)

Des partenaires mutualistes

Eligible à la Loi Madelin pour les travailleurs non-salariés



Ma Commune Ma Santé

Vous souhaitez bénéficier de cette offre ?

Rendez-vous dans votre mairie, votre centre Communal d'Action Sociale, pour retirer votre dossier d'inscription. Profitez alors de notre service conseils et souscriptions qui vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 18h au

➤ **05.64.10.00.48**

Service conseils & souscriptions

(Prix d'un appel local)